Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251128-D_2025_134-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2025-134 **28/11/2025**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : Direction aménagement
Objet : Prolongement de mise à disposition de la Maison Confluences 2030, maison éclusière Les Batelier 12 rue de l'Union à l'association Radio Plum FM

Le Président de REDON Agglomération,

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération du CC 2020 200-DE du 10/10/2020 approuvant le plan guide d'aménagement et de programmation Confluences 2030 ;
VU la délibération du CC_2021_111 du 25/05/2021 approuvant le Pacte de gouvernance 2021-2026 du projet Confluences 2030 ;
VU Convention d'Occupation Temporaire pour la Maison des Bateliers à Redon signée entre REDON Agglomération et la région Bretagne le 21/02 /2024.
VU la décision n° D_2023_87 de mise à disposition de la maison Confluences entre REDON Agglomération et l'association Radio Plum FM du 14/04/2023 et la convention signée entre les deux parties.
VU la décision n° D_2024_36 de prolongement de la mise à disposition de la maison Confluences entre REDON Agglomération et l'association Radio Plum FM du 21/03/2024 et l'avenant à la convention signée entre les deux parties.

CONSIDERANT que depuis 2017, la Maison éclusière, située 12 rue de l'Union à Redon, est mise gracieusement à disposition des collectivités partenaires (les villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon et REDON Agglomération) par la région Bretagne dans le cadre du projet urbain Confluences 2030.

CONSIDERANT que, dénommée aujourd'hui la Maison Confluences, elle est un lieu d'information et de concertation pour les habitants et plus largement la société civile et rend lisible le projet Confluences 2030.
Mais c'est aussi, un espace mis à disposition de ceux qui portent collectivement des initiatives et projets qui s'inscrivent dans la dynamique du projet. Sa situation privilégiée à l'épicentre du projet en fait désormais un lieu bien identifié par les habitants.

CONSIDERANT que l'activité de Radio Plum FM depuis avril 2024 est compatible avec la vie de la maison Confluences et les activités des autres occupants temporaires.

CONSIDERANT que l'activités de la Radio Plum FM participe à la communication de proximité sur les actualités du territoire notamment sur le plan social, culturel, environnemental et l'économie sociales et solidaire, qu'elle favorise l'implication citoyenne et permet une meilleure lisibilité des enjeux et mise en œuvre de ses opérations Confluences auprès des habitants.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251128-D_2025_134-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- de prolonger la mise à disposition gratuitement de la Maison Confluences, située 12 rue de l'Union à Redon, jusqu'au 31 décembre 2026 à l'association Radio Plum Fm dans le respect des conditions décrites dans la convention signée en avril 2024.

Christophe BIDAUD
le 01/12/2025 07:44:22 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34